

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

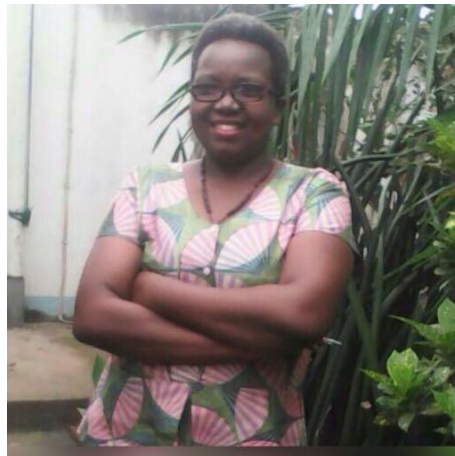
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport annuel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Janvier-décembre 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2017, au moins 475 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION</i>	<i>4</i>
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	<i>5</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	<i>5</i>
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, DES MILITAIRES, DES ADMINISTRATIFS ET LA MILICE IMBONERAKURE</i>	<i>5</i>
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	<i>6</i>
<i>I.3. DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....</i>	<i>8</i>
<i>I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	<i>8</i>
<i>II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>9</i>
<i>III. FAITS SECURITAIRES.....</i>	<i>10</i>
<i>III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>10</i>
<i>III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE OU AU REGLEMENT DE COMPTE.....</i>	<i>11</i>
<i>III.3. AUTRES PERSONNES TUEES.....</i>	<i>11</i>
<i>III.4. AUTRES FAITS RELEVES.....</i>	<i>11</i>
<i>IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>13</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : Centre de santé

CNDD-FDD : Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

CNARED : Conseil National pour le Rétablissement de l'Etat de Droit

CPI : Cour Pénale Internationale

EAC : East African Community

ECOFO : Ecole Fondamentale

EP : Ecole Primaire

FAB : Forces Armées Burundaises

FIDA : Fond International de Développement Agricole

FNL : Front National de Libération

FRODEBU : Front pour la Démocratie au Burundi

MSD : Mouvement pour la Solidarité et le Développement

MSF : Médecins Sans Frontières

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PRODEFI : Programme de Développement des Filières

SNR : Service National de Renseignement

UA : Union Africaine

UE : Union Européenne

UPRONA : Union pour le Progrès National

VBG : Violence Basée sur le Genre

0. INTRODUCTION

Ce rapport annuel 2017 est un condensé des rapports trimestriels.

Au cours de ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de violences basées sur le genre, des cas d'enlèvement et/ou de disparitions forcées, des cas d'arrestations et détentions arbitraires, des allégations des violations et des violations des droits économiques, sociaux et culturels, des cas de règlement de compte, cas de justice populaire et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 456 personnes ont été tuées dont 192 cadavres, 89 portées disparues, 283 torturées, 2338 arrêtées arbitrairement et 77 victimes de VBG.

Parmi les victimes de ces violations, les femmes n'ont pas été épargnées. Au moins 8 femmes ont été tuées, 5 portées disparues, 10 torturées et 43 arrêtées.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

Les auteurs présumés de ces allégations des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

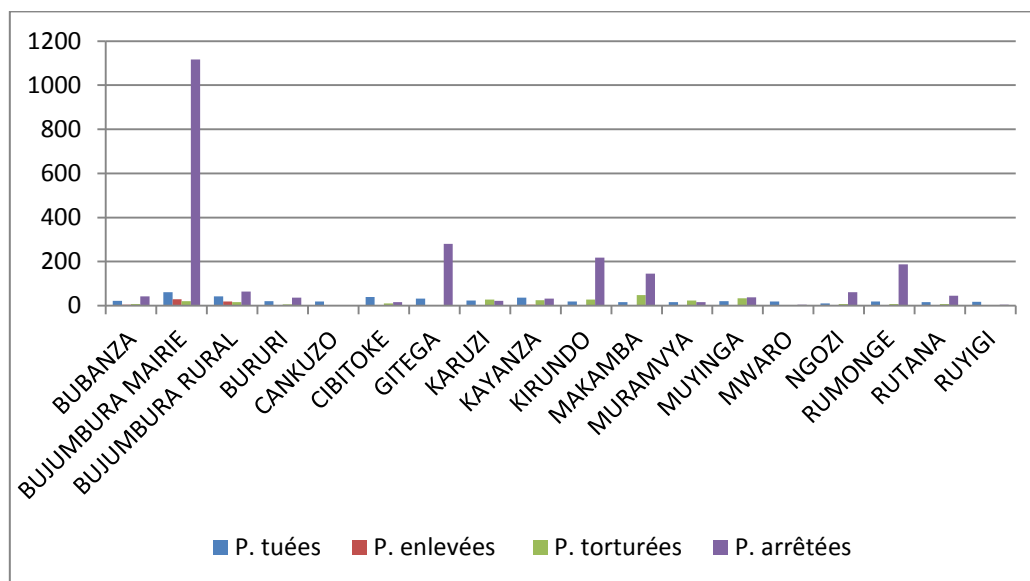
Les personnes les plus visées sont les présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije, FRODEBU ainsi que des activistes de la société civile. Les violations ci-haut citées visent aussi certains membres du parti CNDD-FDD soupçonnés être contre les vœux de leur parti.

Les ex-FAB en retraite ou en fonction ont également été la cible de ces violations.

En outre, une répression lancée par les agents de l'administration et de la police s'observe à l'encontre de toute personne opposée au référendum pour le changement de la constitution de la République.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

Fig I : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi au cours de l'année 2017



Dans ce rapport, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires.

La Mairie de Bujumbura vient en tête avec 1116 cas d'arrestations arbitraires surtout dans les quartiers dits contestataires du 3^{ème} mandat du président Pierre Nkurunziza, surtout sur base des contrôles des cahiers de ménages, suivie de la province de Gitega avec 281 cas.

Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en Mairie de Bujumbura avec 61 cas suivie de la province de Bujumbura rural avec 43 cas.

Des cas d'enlèvement ont été également relevés surtout dans les provinces de Bujumbura Mairie et Bujumbura rural respectivement avec 29 cas et 20 cas.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé des cas de tortures. Les provinces qui viennent en tête sont celles de Makamba avec 48 cas et celle de Muyinga avec 34 cas.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, DES MILITAIRES, DES ADMINISTRATIFS ET LA MILICE IMBONERAKURE

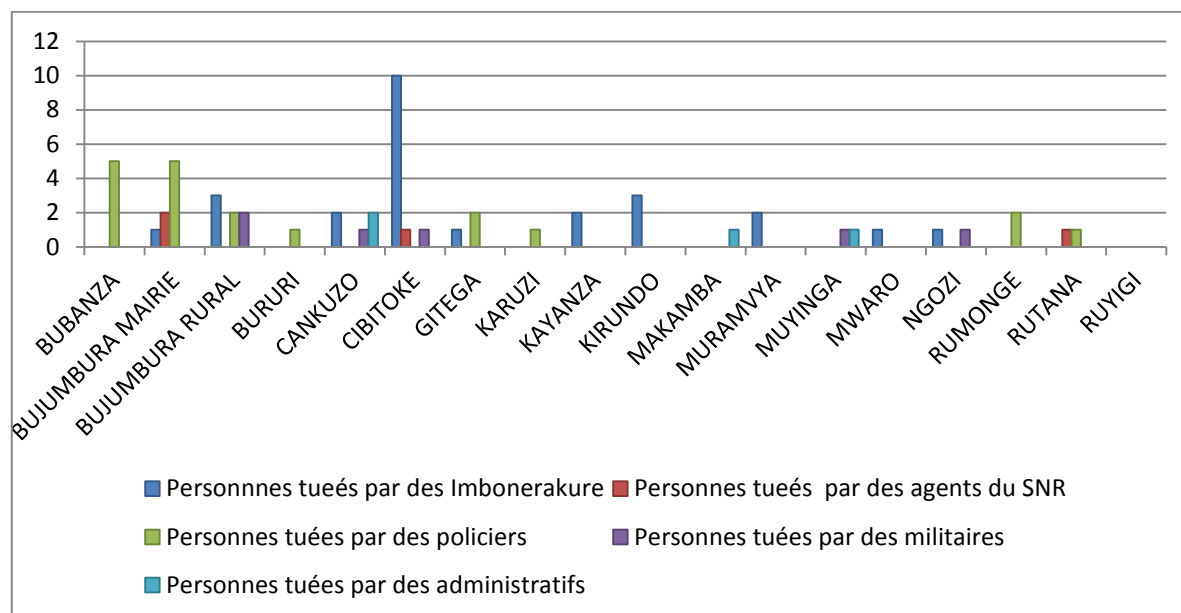
Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 59 cas de personnes tuées par des membres des institutions étatiques dont 26 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 19 personnes tuées par des policiers, 6 tuées par des militaires, 4 personnes tuées par des agents du SNR et 4 personnes tuées par des agents de l'administration.

La province de Cibitoke vient en tête avec 12 cas. Les présumés auteurs sont surtout des Imbonerakure avec 10 cas ainsi que des agents du SNR et des militaires avec 1 cas chacun.

Des policiers sont aussi cités dans les cas de tueries dans les provinces de Bubanza et Bujumbura Mairie.

Le graphique ci-dessous en est l'illustration :

Fig II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des agents du SNR, des militaires, administratifs et de la milice Imbonerakure au cours de l'année 2017



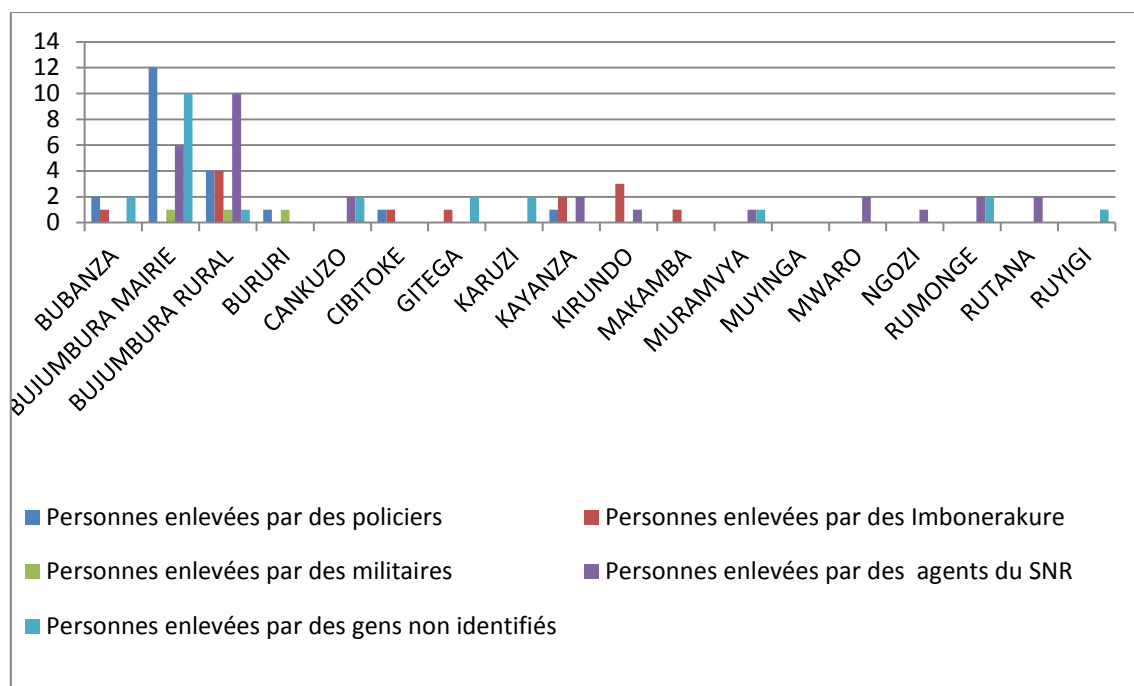
I.2. DES PERSONNES ENLEVÉES ET/OU PORTÉES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 89 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie avec 29 cas et celle de Bujumbura rural avec 20 cas.

Selon ce rapport, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont les membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ainsi que ceux du MSD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les auteurs les plus cités de ces enlèvements sont des agents du SNR avec 29 cas, suivis des gens non identifiés avec 23 cas et des policiers avec 21 cas ainsi que des membres de la milice Imbonerakure avec 13 cas. Les militaires sont responsables de 3 cas d'enlèvement.

Fig III : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

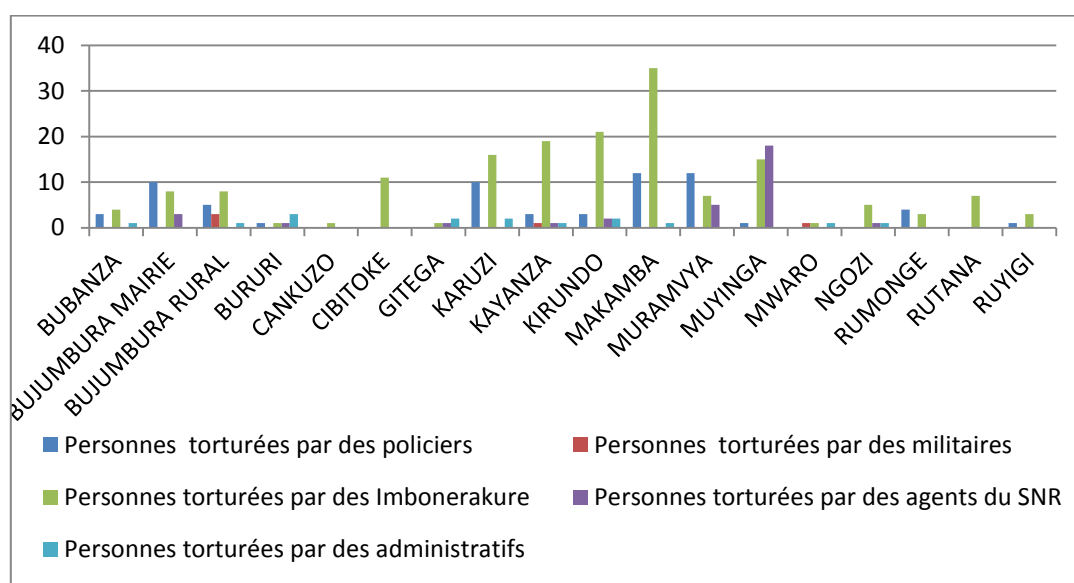


I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, 283 cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province Makamba vient en tête avec 48 cas, suivie de la province Muyinga avec 34 cas. Les provinces de Karuzi et Kirundo avec 28 cas chacune.

Les victimes les plus visées sont les membres des partis politiques de l'opposition en particulier ceux du parti politique FNL aile d'Agathon Rwaso. La plupart des présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure. Sur les 283 cas relevés, 166 ont été commis par des membres de cette milice, comme l'illustre le graphique suivant :

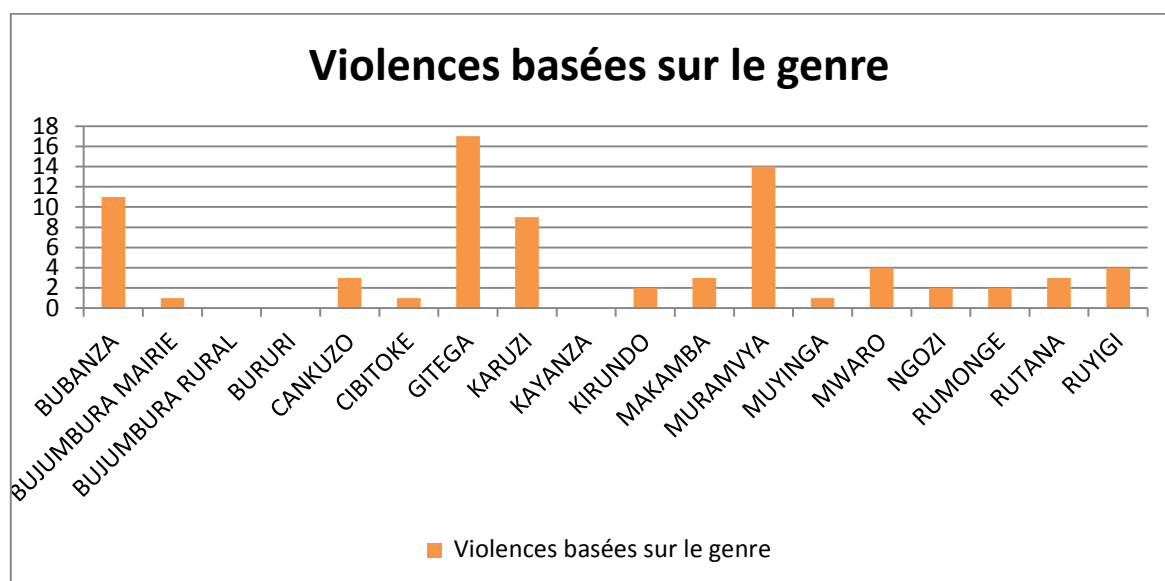
Fig IV : Graphique des personnes torturées



I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Ce rapport relève 77 cas de violences basées sur le genre. La province de Gitega vient en tête avec 17 cas suivie de celles de Muramvya et Bubanza avec respectivement 14 et 11 cas.

Fig V : Graphique des violences basées sur le genre



I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré 2338 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les auteurs de la plupart de ces arrestations sont des éléments de la police, des agents du SNR et des administratifs. Des membres de la milice Imbonerakure sont également cités comme responsables de certains cas de ces arrestations.

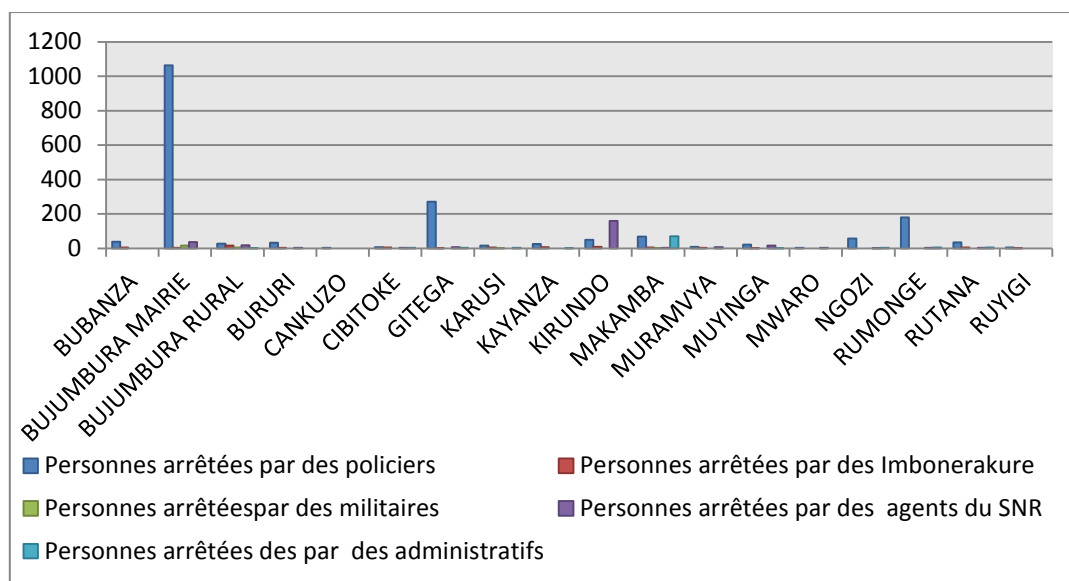
Des policiers viennent en tête avec 1906 cas suivis des agents du SNR avec 256 cas.

La Mairie de Bujumbura a enregistré la majeure partie des cas de ces arrestations avec 1116 cas.

La Ligue Iteka a relevé qu'en Mairie de Bujumbura, les quartiers dits contestataires du troisième mandat du président Pierre Nkuruziza, surtout la zone urbaine de Cibitoke, ont été une cible privilégiée de ces arrestations. En effet, un phénomène de rançonnement de la population est devenu monnaie courante dans cette zone. Des habitants sont arbitrairement arrêtés sous prétexte de contrôle des cahiers de ménages et sont pour la plupart des cas relâchés après avoir donné des rançons.

Outre en Mairie de Bujumbura où les habitants des quartiers dits contestataires du 3^{ème} mandat du président Pierre Nkuruziza sont victimes de la plupart des cas d'arrestations recensés dans le pays, ont également été ciblés des membres des partis d'opposition entre autres ceux du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije, ainsi que des ex-FAB en fonction ou en retraite et des étudiants.

Fig VI : Graphique des personnes arrêtées



II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Ce rapport a relevé la violation des droits économiques. Des vaches ont été tuées et mutilées en communes Gashikanwa et Ngozi en province Ngozi. Des sources sur place ont indiqué que les présumés auteurs sont des Imbonerakure et que les vaches tuées sont celles données aux personnes non membres du CNDD-FDD. Ces vaches avaient été données par le programme PRODEFI du FIDA.

L'hôtel Top Hill situé au quartier Rupfunda, commune et province Kirundo appartenant au Docteur Jean Minani, président du CNARED a été détruit et pillé par les Imbonerakure dont Minani de Kireka, Bisereka de Kibuburu, Nkurunziza de Nyange-Bushaza, sous la supervision des autorités provinciales dont le Procureur de la République à Kirundo, Gérard Niyokindi, commissaire provincial de police Jacques Nijimbere et le chef des Imbonerakure au niveau provincial Abel Ahishakiye.

La Ligue Iteka a relevé la violation du droit de propriété. Au mois d'avril 2017, en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, sur la colline Gasenyi, 23 maisons construites tout près de la présidence de la République en cours de construction ont été démolies et les propriétaires n'ont pas été indemnisés.

Au mois de juin 2017, les activités de l'ONG MSF Suisse d'appuyer l'hôpital de Rumonge et six CDS de la province sanitaire de Rumonge ont été suspendues suite aux malentendus avec le ministère de la santé qui voulait s'ingérer dans le recrutement du personnel et dans la gestion des stocks des médicaments.

Au cours de cette année 2017, des cas d'introduction des activités politiques en milieu scolaire ont été relevés. Des élèves ont été forcés d'adhérer au parti CNDD-FDD au pouvoir notamment au Lycée communal Nyanza-Lac où tous les élèves de l'établissement ont été forcés de se rendre à la permanence du parti CNDD-FDD pour se faire enregistrer afin de devenir des membres du parti et vaquer aux activités organisées.

En province Bujumbura rural, en communes Kabezi et Kanyosha respectivement à l'ECOFO Gakungwe et à l'EP Kanyosha II, les délégués de classe ont été forcés de suivre les enseignements sur l'idéologie du parti CNDD-FDD et des enseignements divisionnistes à base ethnique.

III. FAITS SECURITAIRES

Dans ce rapport, des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, tuées suite à la justice populaire, au règlement de compte et d'autres faits relevés notamment jets de grenade, des attaques armées, des marches manifestations, des actes d'intimidation, des rondes nocturnes par des membres de la milice Imbonerakure et des discours de haine sont enregistrés.

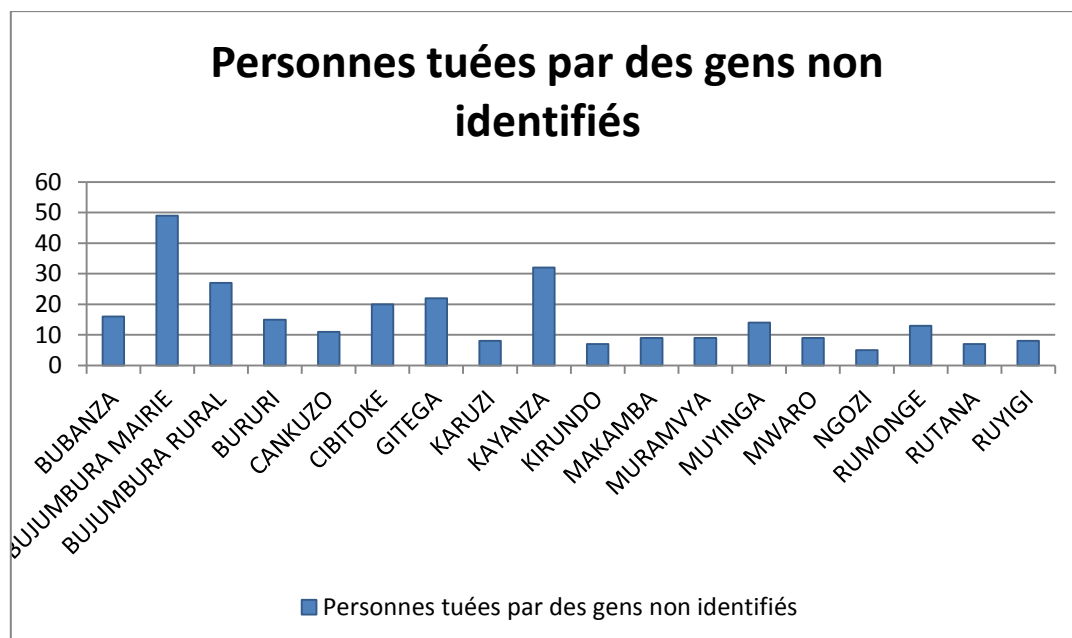
III.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Au cours de ce rapport, 281 cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 192 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits, présentant des signes que les victimes ont été tuées.

Les provinces les plus frappées sont Bujumbura Mairie avec 49 cas, Kayanza avec 32 cas et Bujumbura rural avec 27 cas.

Les victimes les plus visées par ces tueries par des gens non identifiés sont pour la plupart des membres des partis politiques d'opposition en l'occurrence les membres du part FNL aile d'Agathon Rwasa, UPRONA aile de Charles Nditije, FRODEBU et MSD. Des cas des ex-FAB en retraite ou en fonction ont également été enregistrés.

Fig VII : Personnes tuées par des gens non identifiés



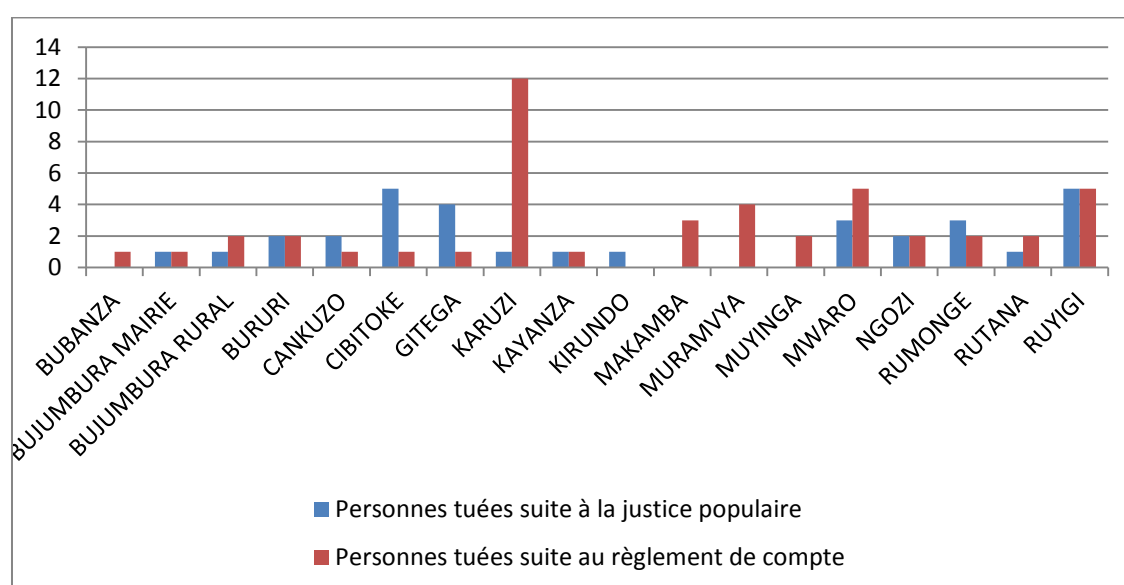
III.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE OU AU REGLEMENT DE COMPTE

Trente-deux cas de justice populaire ont été enregistrés dans ce rapport. Les provinces les plus touchées sont celles de Cibitoke et Ruyigi avec 5 cas chacune suivies de celle de Gitega avec 4 cas. La plupart des cas de justice populaire sont liés au phénomène de sorcellerie.

Au cours de cette période couverte par ce rapport, quarante-sept cas de règlement de compte ont été également relevés dans différentes provinces du pays. Celles qui viennent en tête sont Karuzi avec 12 cas suivie de celle de Ruyigi et Mwaro avec 5 cas chacune.

L'impunité qui est observée dans le pays est l'une des causes de ces actes de justice populaire et de règlement de compte.

Fig VIII : Graphique des cas de règlement de compte et de justice populaire



III.3. AUTRES PERSONNES TUEES

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 37 cas de personnes tuées par des gens connues mais dont des mobiles ne sont pas connus. Ces cas concernent surtout les maris qui tuent leurs épouses ou vice-versa et des parents qui tuent leurs enfants ou vice-versa.

III.4. AUTRES FAITS RELEVES

Dans ce rapport annuel 2017, la Ligue Iteka a constaté que des armes légères et de petit calibre prolifèrent parmi la population. Des grenades ont été lancées dans différents coins du pays et des armes ont été découvertes.

Des actes d'intimidation et des discours de haine ont été relevés dans ce rapport. Ces actes ont été observés lors des marches manifestations contre la CPI, les résolutions des Nations Unies et de l'Union Européenne, les rapports des organisations locales et internationales, la Belgique, les pays voisins surtout le Rwanda; lors des réunions tenues par des hauts cadres du gouvernement et du parti au pouvoir ou encore lors de la célébration de la journée du combattant du CNDD-FDD. Des actes d'intimidation visaient surtout toute personne opposée

au référendum pour le changement de la constitution de la république et à la contribution aux élections de 2020.

Des contributions forcées sont demandées à la population de certaines provinces du pays pour la construction des permanences et monuments du parti CNDD-FDD.

Des entraînements paramilitaires et des rondes nocturnes effectués par des membres de la milice Imbonerakure ont été relevés dans certaines provinces du pays.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, FRODEBU et UPRONA aile de Charles Nditije ainsi que ceux de la société civile sont aussi signalés. Des militaires ex-FAB en fonction ou en retraite ont également été ciblés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

La violation des droits économiques, sociaux et culturels des non membres du parti CNDD-FDD a été relevée dans ce rapport.

Des actes d'intimidations et discours de haine prononcés par des hauts cadres du gouvernement et ceux du parti CNDD-FDD centrés sur le référendum de la révision de la constitution et des contributions forcées, les résolutions des Nations Unies et de l'Union Européenne, des rapports des organisations locales et internationales ont été signalés. Des marches manifestations, des rondes nocturnes et des entraînements paramilitaires opérés par des membres de la milice Imbonerakure ont été relevés dans ce rapport.

Les jets de grenades, la découverte des grenades non explosées et des fusils ont été signalés dans ce rapport.

Les règlements de compte et la justice populaire sont aussi une conséquence de l'impunité. La population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit:

A) Au Gouvernement du Burundi :

- Désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes Imbonerakure et des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population ;

- De protéger les victimes des VBG et de punir les auteurs conformément à la loi ;
- De cesser les rançons imposées aux personnes arbitrairement arrêtées.

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers des personnes tuées, réfugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines des personnes torturées et portées disparues ainsi que des femmes et filles violées;
- De savoir qu'à un conflit politique, une solution politique ;
- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'EAC

- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Référence:

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2018/01/RAPPORT-TRIMESTRIEL-OCTOBRE-DECEMBRE-2017.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2017/12/RAPPORT-TRIMESTRIEL-JUILLET-SEPTEMBRE-2017.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2017/12/RAPPORT-TRIMESTRIEL-AVRIL-JUIN-2017.pdf>

<http://ligue-iteka.bi/wordpress/wp-content/uploads/2017/12/RAPPORT-TRIMESTRIEL-JANVIER-MARS-2017.pdf>